

Les apprentis accèdent plus facilement à l'emploi

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, et le haut-commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, se sont rendus hier dans un centre de formation des apprentis pour « lancer la mobilisation » autour des mesures sur l'emploi des jeunes annoncées en avril. Celles-ci ont été concrétisées, hier, par la publication des décrets d'application au « Journal officiel » : exonération de charges sociales et prime de 1.800 euros pour l'embauche d'apprentis, prime de 3.000 euros pour les embauches de stagiaires, et prime de 1.000 euros pour les embauches de jeunes en contrat de professionnalisation. Les entreprises ont jusqu'au 30 juin l'an prochain pour bénéficier des avantages sur les formations en alternance. « Nous avons débouqué des moyens exceptionnels, leur a lancé, hier au Salon Planète PME, François Fillon. Mais cet effort serait vain si les entreprises n'étaient pas au rendez-vous. »

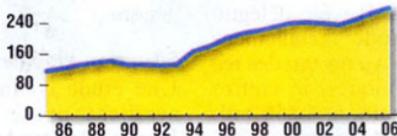
Une étude, réalisée sur des données de 2007 et publiée ce matin par l'Insee, sur les liens entre formation et insertion professionnelle, montre que « comparé à l'enseignement professionnel, l'apprentissage a un effet favorable sur l'insertion sur le marché du travail ». Concrètement, « pour deux anciens élèves de l'enseignement professionnel dont les caractéristiques sont identiques, celui qui passe par l'apprentissage a une probabilité d'emploi salarié trois ans après la sortie de la formation initiale d'environ sept points plus élevée ».

L'effet sur le salaire est également positif, mais plus modeste : à caractéristiques identiques, un



L'évolution de l'apprentissage

En milliers de contrats



« Les Echos » / Source : Dares

Photo : Photonstop

jeune passé par l'apprentissage a, trois ans après sa sortie de l'école, un salaire supérieur de 2,9 % à celui qui n'y est pas passé.

Dévalorisation du bac

Les autres études publiées ce matin montrent notamment le rôle « déterminant » du niveau scolaire. Entre 1980 et 2007, le taux de chômage des jeunes ayant au plus un brevet des collèges est passé de 25 % à 37 %, un à quatre ans après la fin de leurs études, alors même qu'il est resté stable pour l'ensemble des jeunes.

Les études montrent aussi que la qualification des emplois n'a pas suivi le même rythme que celle des étudiants. « La dégradation s'est essentiellement produite entre 1990 et 1997 », note l'Insee. Ainsi, la part d'emplois non qualifiés parmi les bacheliers est passée de 11 % en 1990 à 29 % en 1997. « A niveau de formation donné, les jeunes récemment sortis de formation initiale occupent des emplois moins qualifiés en 2007 que ceux auxquels leurs aînés pouvaient avoir accès vingt-cinq ans plus tôt. »

De plus, « la rémunération des jeunes bacheliers s'est rapprochée de celle des titulaires de CAP ou de BEP parmi les jeunes générations, accréditant l'idée d'une dévalorisation du baccalauréat ». Enfin, « le salaire des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long est en moyenne moins élevé en 2007 que celui des débutants de même niveau en 1990 ».

VÉRONIQUE LE BILLON

Retrouvez les études et les décrets sur www.lesechos.fr/documents